

Communiqué du commissaire du groupe Swissair aux créanciers et aux médias

**Publication d'un nouveau rapport intermédiaire du commissaire dans l'affaire Swissair Schweizerische Luftverkehr AG**

Küsnacht-Zurich, le 29 novembre 2002. Comme annoncé précédemment, le commissaire du groupe Swissair, Karl Wüthrich, du cabinet Wenger Plattner, a fait parvenir le 11 novembre 2002, aux créanciers de SAirGroup, SAirLines et Flightlease AG, un nouveau rapport intermédiaire pour chacune de ces sociétés. Le 28 novembre 2002, le commissaire a également envoyé un rapport intermédiaire aux créanciers et au juge du concordat dans l'affaire Swissair Schweizerische Luftverkehr AG (Swissair). Ce rapport est accessible au public sur le site Web du commissaire ([www.sachwalter-swissair.ch](http://www.sachwalter-swissair.ch)).

Ce rapport intermédiaire s'articule autour des explications sur la procédure proposée par le commissaire en vue du règlement des créances privilégiées annoncées par les salariés de Swissair, sur le retard pris dans l'inventaire en raison des irrégularités dans le cadre de la restructuration du groupe Swissair réalisée en 1997 et sur la vente d'actifs. Il comporte également un calendrier relatif au probable déroulement futur du sursis concordataire de Swissair.

Le commissaire a l'intention de déposer le 5 décembre 2002, auprès du juge du concordat, une demande de prolongation du sursis concordataire de quatre mois, c'est-à-dire jusqu'au 4 avril 2003. L'assemblée des créanciers est prévue pour début février 2003. Le commencement de la liquidation concordataire devrait intervenir fin mai 2003. Ce déroulement est soumis à la condition qu'un nombre suffisant de salariés de Swissair acceptent, d'ici le 15 décembre 2002, la proposition du commissaire en vue du règlement des créances privilégiées annoncées. Si tel n'était pas le cas, la procédure concordataire devrait être interrompue. Ce scénario impliquerait que la faillite de Swissair devrait être ouverte au plus tard début janvier 2003. La faillite ne concernerait pas SAirGroup, SAirLines et Flightlease AG.

Pour SAirGroup, SAirLines et Flightlease AG, le commissaire déposera auprès du juge du concordat des demandes de prolongation du sursis concordataire de deux mois, soit jusqu'au 4 février 2003.

\*\*\*

**Pour de plus amples renseignements**

- Site Web du commissaire: [www.sachwalter-swissair.ch](http://www.sachwalter-swissair.ch)
- Filippo Th. Beck, Wenger Plattner, téléphone 01 914 27 70, fax 01 914 27 88